

Conditions d'admission

Public : Toute personne de 16 ans ou plus

Prérequis : aucun

Délais d'accès à la formation : 21 jours

Renseignements pratiques

Durée : 3 heures 30

Participants : groupe de 4 à 8 stagiaires

Attestation : EPI

Accessibilité : Accessible pour les publics en situation de handicap sur étude préalable.

Tarifs : 700€ (tarif forfaitaire)

Formation dispensée en sous-traitance

Moyens Pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, Bac à feux et extincteurs réformés

Intervenant : Des formateurs SAPEURS-POMPIERS à jour de leur formation continue.

Évaluation : Évaluation interactive (proquizz) formative réalisée par le formateur

Lieu de la formation : client ou UDSP 22

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux.

Prévoir une salle spacieuse pour les exercices théoriques et un espace extérieur sécurisé pour les exercices pratiques (à minima deux places de parking)

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret EPI
- 1 Attestation

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Côtes d'Armor

2, rue de Sercq

22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 02.96.78.85.78

Mail : formations.udsp@sdis22.fr

Site Internet : <https://udsp22.org>

Objectifs

- ✓ Acquérir les connaissances de base sur l'incendie (causes du feu/classes de feu)
- ✓ Être capable d'intervenir efficacement en cas de départ de feu, de choisir et de mettre en oeuvre rapidement et efficacement un matériel d'extinction.
- ✓ Sensibiliser sur l'organisation de la sécurité incendie au sein des différents établissements et les procédures d'évacuation.
- ✓ Être capable d'organiser une évacuation en toute sécurité

Programme

MODULE 1 – Incendie

Objectifs du module :

- Acquérir les connaissances de base sur l'incendie (causes du feu/classes de feu)
- Être capable d'intervenir efficacement en cas de départ de feu, de choisir et de mettre en oeuvre rapidement et efficacement un matériel d'extinction.

- Séquence 1 – Cause des incendies.
- Séquence 2 – Mécanisme du feu
- Séquence 3 – Mode de propagation
- Séquence 4 – Les moyens d'extinction.
- Séquence 5 – La réglementation.
- Séquence 6 – Les Extincteurs (utilisation et manipulation).

MODULE 2 – Evacuation

Objectif du module :

- Sensibiliser sur l'organisation de la sécurité incendie au sein des différents établissements et les procédures d'évacuation.
- Être capable d'organiser une évacuation en toute sécurité

- Séquence 1 – Les consignes de sécurité incendie.
- Séquence 2 – la signalisation.
- Séquence 3 – alarme et levée de doute.
- Séquence 4 – l'évacuation.

UDSP 22

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 22 00 01A

auprès du préfet de région de BRETAGNE

N° d'agrément SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN

N° d'enregistrement : 53 22 08291 22

N° de SIRET : 43393018700011

N° APE : 9499 Z